

Communiqué de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 14 juin 2024,

Une grande enquête sur les pratiques de déplacement des habitants de Loire-Atlantique pour préparer les mobilités de demain

Bien connaître les pratiques des habitantes et des habitants du territoire est essentiel pour penser des politiques publiques efficaces. Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglo conduisent avec l'État, la Région et l'AURAN une grande enquête à l'échelle du territoire. Cette enquête mobilité certifiée CEREMA, dite « EMC² », intervient dix ans après la précédente. Il s'agit d'une enquête d'envergure avec près de 24 000 personnes interrogées entre septembre 2024 et mars 2025. Les premiers ménages seront contactés à partir du 1^{er} juillet 2024.

L'enquête mobilité certifiée CEREMA, un outil essentiel pour connaître les pratiques de mobilité

Une précédente enquête mobilité a été réalisée entre 2014 et 2015, sur un périmètre similaire. Depuis, de nombreux changements ont bouleversé les pratiques de mobilités, en lien avec l'évolution des modes de vie des habitantes et habitants (généralisation du télétravail, recours plus important aux modes actifs, etc). Cette nouvelle enquête est donc essentielle pour réaliser une photographie complète et actualisée des déplacements des usagers, à l'échelle du territoire de Loire-Atlantique. Pilotée par Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglo et l'AURAN et avec le soutien de la Région Pays de la Loire et de l'État, cette enquête consiste à interroger un échantillon représentatif de la population afin de recenser les déplacements réalisés la veille par les usagers questionnés. Elle est aujourd'hui l'outil le plus adapté pour améliorer la connaissance des pratiques de mobilité des habitantes et habitants et ainsi élaborer des politiques et services de déplacements adaptés à leurs besoins. Cette enquête mobilité bénéficie de l'expertise du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Elle permet d'obtenir des données objectives et fiables grâce à une méthode de recueil harmonisée et rigoureuse. Depuis près de 50 ans, cette méthode a permis de réaliser une centaine d'enquêtes sur près de 60 agglomérations et d'assurer leur comparabilité et la fiabilité des résultats. Le respect de cette méthode lors d'une enquête donne lieu à l'attribution d'une subvention par l'État.

Une enquête aux nombreux bénéfices

Le lancement de cette grande enquête mobilité vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Améliorer la connaissance des pratiques de mobilité et enrichir la connaissance globale des modes de vie des habitants de Loire-Atlantique ;
- Évaluer et élaborer les politiques publiques, notamment les documents de planification de l'aménagement du territoire, les plans et contrats de mobilité, les schémas et stratégies de mobilité et les plans climats territoriaux ;
- Disposer de données récentes nécessaires à la définition de projets de services et d'infrastructures de mobilités adaptés aux besoins et enjeux du territoire ;
- Identifier les potentiels de développement des modes alternatifs à la voiture, en particulier les transports en commun, le covoiturage et le vélo.



Pour atteindre cet objectif, 15 000 foyers seront interrogés entre septembre 2024 et mars 2025, soit près de 24 000 personnes. Les résultats seront utilisés pour la réalisation de projets de déplacement sur le territoire.

24 000 personnes interrogées sur 207 communes de Loire-Atlantique

Au total, 15 000 foyers répartis sur 207 communes de Loire-Atlantique, soit 24 000 personnes, seront interrogés dans le cadre de cette enquête. Les ménages concernés seront tirés au sort à partir des fichiers des propriétés bâties, qui désignent des logements sans divulguer le nom de ses habitants. Plus de 6 500 ménages seront interrogés en face-à-face, à leur domicile, dont 5 500 sur le territoire de Nantes Métropole et 1 000 sur celui de Saint-Nazaire Agglomération – la Carène. Les entretiens, d'une durée moyenne de 30 minutes par personne, porteront sur les pratiques de déplacements de tous les membres du foyer âgés de 5 ans et plus. Ces ménages seront au préalable identifiés et contactés durant l'été par les enquêteurs, à l'occasion d'une phase de repérage sur le terrain. Les personnes chargées de ce repérage seront munies d'une carte professionnelle attestant de leur fonction. Près de 9 000 ménages seront également interrogés par téléphone sur le reste du territoire départemental.

Les entretiens en face à face seront conduits sur les territoires de Nantes Métropole et de la Carène par la société TEST-SAS, qui recrutera de nombreux enquêteurs pour l'occasion. Les personnes intéressées pourront s'adresser à leur agence France Travail, qui les redirigeront vers la société en charge de l'enquête, ou contacter l'adresse mail (emc2.loire-atlantique@test-sa.com) ou le numéro de téléphone (06 64 28 95 14) communiqués dans les annonces diffusées dans la presse au cours de l'été. Concernant les entretiens téléphoniques, les enquêteurs qui mèneront les échanges seront recrutés par l'institut TMO situé à Rennes.

Après une première phase de repérage des ménages interrogés en juin, les entretiens seront menés entre le 24 septembre 2024 et le 22 mars 2025 (hors vacances scolaires). Les premiers résultats seront connus à l'automne 2025.